



**LE 23 NOVEMBRE 2009**

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 23 novembre 2009 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller  
M. Éric Desaulniers, conseiller  
M. Pierre Carignan, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
Mme Lise Pelletier, conseillère  
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents :Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

4603-231109 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**RAPPORTS**

. Aucun

4604-231109 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2009**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4605-231109 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2009**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan, appuyé par Madame la conseillère Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 tenue le 10 novembre 2009 conformément à la résolution #4602-091109.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4606-231109 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 901957 à 902047	263 429,36 \$
Numéros 902048 à 902101	1 260 901,89 \$

4607-231109 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE**

**Attendu** que dans le cadre de la vente de l'Hôtel de Ville, il y a lieu de légaliser une dérogation mineure relative aux immeubles sis au 216, rue Prévost et au 11298, rue de la Salle ;

**Attendu** que les immeubles sujets sont contigus et la légalisation d'une dérogation mineure consiste à réduire la marge de recul latéral du bâtiment sis au 216, rue Prévost à 0 mètre au lieu de 2 mètres et à réduire la marge de recul arrière du bâtiment sis au 11298, rue de la Salle à 0 mètre au lieu de 4 mètres, telles que prescrites par l'article 5.1.6 du Règlement de zonage numéro 967;

**Attendu** que cette situation exceptionnelle par la mise en application des normes du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

**Attendu** que cette demande de légalisation d'une dérogation mineure ne déroge pas aux objectifs du plan d'urbanisme et ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos et résolu unanimement d'accorder une dérogation mineure à l'égard des immeubles sis au 216, rue Prévost et au 11298, rue de la Salle afin de prescrire la marge de recul latéral à 0 mètre au lieu de 2 mètres et de prescrire les marges de recul arrière à 0 mètre au lieu de 4 mètres des immeubles respectifs, telles que prescrites par l'article 5.1.6 du Règlement de zonage numéro 967, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4608-231109 **PROJET D'AGRANDISSEMENT – 300 RUE DE L'ÉRABLIÈRE**

**Attendu** que les propriétaires de l'immeuble sis au 300, rue de l'Érablière ont déposé les plans pour une demande de permis de construction afin d'agrandir le bâtiment principal;

**Attendu** qu'en vertu du règlement numéro 999, le projet de construction de l'agrandissement de la maison est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 999 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver le projet d'agrandissement de la maison, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4609-231109 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III**

**Attendu** qu'Habitations Boivin a déposé d'autres plans de constructions d'unités types d'habitations unifamiliales isolées dans le projet domiciliaire Faubourg de la Crête phase III;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujétiés à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'inscrivent dans la continuité des phases I , II et III;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4610-231109 **DEMANDE POUR UNE ENSEIGNE DIRECTIONNELLE – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III**

**Attendu** qu'Habitations Boivin a déposé une demande à la Ville de Beaupré pour qu'elle installe à ses frais une enseigne directionnelle à l'intersection du boulevard du Beau-Pré et de la rue Valmont à l'instar de celle qui a été installée à l'intersection des boulevards du Beau-Pré et Bélanger;

**Attendu** qu'en 2008 la Ville de Beaupré a installé une telle enseigne à l'intersection des boulevards du Beau-Pré et Bélanger;

**Attendu** qu'en septembre 2009 le conseil municipal a adopté une résolution pour l'ajout d'une enseigne à l'intersection du boulevard du Beau-Pré et de la rue Dupont;

**Attendu** que cette façon de faire permet aux visiteurs d'avoir des indications pour leur permettre de trouver les développements domiciliaires et permet à la ville d'avoir le contrôle sur le type d'enseigne, leur nombre et leur durée;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Madame la conseillère Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Jean-François St-Pierre à demander des soumissions pour l'installation d'une enseigne à l'intersection du boulevard du Beau-Pré et de la rue Valmont.

4611-231109

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE ENSEIGNE  
DIRECTIONNELLE – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III**

**Attendu** qu'Habitations Boivin a déposé une demande pour installer une enseigne indiquant la direction pour accéder au bureau des ventes pour le projet domiciliaire Faubourg de la Crête phase III;

**Attendu** que cette enseigne serait installée sur le terre-plein à côté de l'enseigne du Faubourg de la Crête;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que le requérant pourrait installer une enseigne sous l'enseigne existante afin d'assurer une meilleure intégration étant donné que l'espace sous l'enseigne est suffisant, soit une hauteur de 60 centimètres par une largeur de 1.40 mètre et que le requérant pourrait déneiger l'enseigne au besoin durant la période hivernale;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers et résolu unanimement de rejeter la demande et d'autoriser le requérant à installer une enseigne sous l'enseigne existante suivant l'espace disponible.

4612-231109

**PROJET DE CONSTRUCTION – LES COTEAUX MONT STE-ANNE  
(PROJET INTÉGRÉ)**

**Attendu** que Caicos Corporation a déposé les plans (2e version) pour une demande de permis pour la construction de 16 unités d'habitation comprenant 4 bâtiments de 4 unités chacun faisant partie d'un projet intégré d'habitation dans la phase II du projet domiciliaire Les Coteaux Mont Ste-Anne;

**Attendu** que le requérant a quelque peu modifié les plans par rapport à la version qui a fait l'objet de la recommandation 09-48;

**Attendu** que les modifications mineures apportées touchent les ouvertures (fenestration), l'ajout d'escaliers, moins de pierres et l'enlèvement des cheminées;

**Attendu** qu'en vertu du règlement numéro 1097, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que le service de l'urbanisme juge que les modifications ainsi apportées ne compromettent pas le projet et que ce dernier est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement numéro 1097;

**Attendu** que les membres du comité sont d'avis qu'il n'y a pas lieu de modifier le règlement de zonage pour modifier la limite de la zone 65-H et pour augmenter la densité étant donné les caractéristiques physiques du milieu récepteur;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans et qu'ils désirent obtenir des précisions à savoir l'espace blanc et les escaliers situés à l'arrière du bâtiment et surtout ils désirent que les plans déposés soit la version finale et officielle de ce qui sera construit;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers et résolu unanimement de refuser le projet de construction suivant les plans déposés, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4613-231109 **PROJET DE CONSTRUCTION – LES COTEAUX MONT STE-ANNE (JACQUES)**

**Attendu** que M. Patrick Jacques a déposé les plans (3e version) pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Les Coteaux Mont Ste-Anne;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que la hauteur du bâtiment n'est pas conforme au règlement de zonage;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ne sont pas favorables pour légaliser une dérogation mineure pour augmenter la hauteur du bâtiment principal projeté à 9 mètres au lieu de 8 mètres telle que prescrite par le règlement de zonage;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan et résolu unanimement de refuser le projet de construction suivant les plans déposés, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4614-231109 **VENTE DE L'IMMEUBLE SIS AU 216 RUE PRÉVOST**

CONSIDÉRANT la promesse d'achat / vente conclue entre la Ville de Beauré et Les Services de Main-d'Oeuvre l'Appui Inc. relativement au transfert de l'immeuble portant le numéro civique 216, rue Prévost à Beauré.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beauré vende à Les Services de Main-d'Oeuvre l'Appui Inc. l'immeuble dont la désignation suit, savoir :

**DÉSIGNATION**

Un immeuble connu et désigné comme étant le LOT numéro QUATRE MILLIONS CINQ CENT UN MILLE NEUF CENT QUATRE (Lot 4 501 904) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montmorency.

Le tout avec l'immeuble qui servait antérieurement d'Hôtel de Ville dessus construit, portant le numéro civique 216, rue Prévost, Beaupré, province de Québec, G0A 1E0, circonstances et dépendances, et tel que décrit et montré au certificat de localisation et au plan l'accompagnant qui ont été préparés par Monsieur Alain Gosselin, arpenteur-géomètre, le 13 octobre 2009, sous le numéro 15 112 de ses minutes.

QUE la vente de cet immeuble soit faite pour le prix de DEUX CENT MILLE DOLLARS (200 000,00 \$), plus les taxes (TPS et TVQ) applicables, payable comptant par Les Services de Main-d'Oeuvre l'Appui Inc. au jour de la signature du contrat notarié à intervenir devant Me Nancy Bouchard, notaire.

QUE la vente de cet immeuble soit faite avec la garantie légale.

QUE la Ville de Beaupré vende également à Les Services de Main-d'Oeuvre l'Appui Inc. certains biens mobiliers.

QUE la vente de ces biens mobiliers soit quant à elle faite pour le prix de CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$).

QUE la vente de ces biens mobiliers soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de Les Services de Main-d'Oeuvre l'Appui Inc.

QUE la prise de possession de ces biens soit fixée au premier (1<sup>er</sup>) décembre deux mille neuf (2009) inclusivement.

QUE l'acte de vente contienne toutes les clauses usuelles, dont notamment mais sans limitation les clauses suivantes, savoir : servitudes, garantie, possession, déclarations du vendeur, obligations de l'acheteur, prix, T.P.S., T.V.Q., zonage agricole, etc.

QUE préalablement à la vente de cet immeuble, la Ville de Beaupré modifie certaines clauses et conditions se rapportant à des servitudes qui avaient été établies en faveur dudit immeuble qui servait d'Hôtel de Ville; ces modifications ayant pour but de libérer l'immeuble vendu des servitudes qui le grèvent actuellement et de libérer Les Services de Main-d'Oeuvre l'Appui Inc. de toutes les obligations qui ont été contractées par la Ville de Beaupré aux termes de ces servitudes.

QUE l'acte de vente contienne également les clauses particulières se rapportant aux ententes conclues avec Les Services de Main-d'Oeuvre l'Appui Inc. relativement au maintien des systèmes électriques, de chauffage, de climatisation et/ou de ventilation qui se trouvent dans l'immeuble situé au 216, rue Prévost mais qui desservent également l'immeuble servant actuellement de bibliothèque municipale (soit le lot numéro 4 501 905 du Cadastre du Québec); ces ententes devant faire l'objet de servitudes réelles mais non perpétuelles affectant l'immeuble à vendre en faveur de l'immeuble servant actuellement de bibliothèque municipale, qui demeurera quant à lui la propriété de la Ville de Beaupré.

QUE la Ville de Beaupré obtienne également en faveur de l'immeuble qui sert actuellement de bibliothèque municipale une servitude réelle mais non perpétuelle de vue qui permettra le maintien de deux (2) fenêtres qui se trouvent dans le mur Nord-Ouest de ce bâtiment et qui donneront des vues directes sur l'immeuble qui sera vendu à Les Services de Main-d'Oeuvre l'Appui Inc.

QUE la Ville de Beaupré accorde également en faveur de Les Services de Main-d'Oeuvre l'Appui Inc. une préférence d'achat se rapportant à l'immeuble qui sert actuellement de bibliothèque municipale, le tout selon les termes et les conditions qui ont été négocié dans la promesse d'achat dont il est fait mention ci-dessus.

En autant qu'il soit nécessaire de le faire, la Ville de Beaupré désaffecte à l'utilité publique la portion de l'immeuble vendu.

QUE Monsieur Michel Paré, maire, et Madame Johanne Gagnon, greffière ou Monsieur Roch Lemieux, directeur général, soient, et ils le sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beaupré, tous les documents requis auprès de l'acheteur, de son créancier hypothécaire, du notaire, de l'arpenteur-géomètre, etc.

QUE Monsieur Michel Paré, maire, et Madame Johanne Gagnon, greffière ou Monsieur Roch Lemieux, directeur général, soient, et ils le sont par les présentes, autorisés à convenir pour et au nom de la Ville de Beaupré, à toutes clauses, charges et conditions jugées utiles ou nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution, qu'elles soient relatives à la vente, aux servitudes à modifier et/ou à établir, à la préférence d'achat à accorder, aux ajustements de taxes, à l'affectation des fonds, etc.

QUE Monsieur Michel Paré, maire et Madame Johanne Gagnon, greffière, ou Monsieur Roch Lemieux, directeur général, soient, et ils le sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beaupré l'acte de vente, de modification et d'établissement de servitudes à intervenir devant Me Nancy Bouchard, notaire, de même que les autres documents y afférents.

#### 4615-231109 **FLUORATION DE L'EAU**

Attendu la résolution #3330-150107 adoptée le 15 janvier 2007 par laquelle la Ville de Beaupré s'engageait à procéder à la fluoration de l'eau potable sur une base continue, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière demandée à cet effet;

Attendu que le nouveau conseil municipal désire examiner le dossier de la fluoration de l'eau potable;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers et résolu unanimement de reporter la mise en application de la fluoration de l'eau potable.

#### 4616-231109 **BAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos et résolu unanimement d'autoriser Monsieur Michel Paré, maire et Madame Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires au renouvellement des baux du Centre communautaire.

#### 4617-231109 **APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

Considérant que le budget 2009 adopté le 1er décembre 2008 prévoyait

que les sommes de 50 000 \$ et 20 000 \$ soient appropriées pour financer l'acquisition de la niveleuse et le remboursement au fonds de roulement de la souffleuse;

Considérant que la niveleuse fût acquise en 2009 au coût net de 100 717,67 \$;

Considérant que la somme disponible du fonds de roulement est de 98 978 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan et résolu unanimement d'approprier la somme de 70 000 \$ au fonds de roulement pour financer une partie de l'acquisition de la niveleuse

4618-231109 **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ**

Considérant que le budget 2009 adopté le 1er décembre 2008 prévoyait l'appropriation d'une somme de 203 873 \$ afin d'équilibrer le budget 2009;

Considérant que la somme disponible au surplus accumulé non affecté est de 409 663 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan et résolu unanimement d'approprier la somme de 203 873 \$.

4619-231109 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA CAPITALE NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE APPALACHES**

Il est proposé par Monsieur le maire Michel Paré, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers et résolu unanimement que Madame Lise Pelletier soit nommé représentante de la Ville de Beauré auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

4620-231109 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1115-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud appuyé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1115-1 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement numéro 1051-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour modifier la hauteur maximale du bâtiment dans la zone 34-H-1.* »

4621-231109 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1118-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1118-1 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour :*

- *Créer une nouvelle zone à même la zone 37-H et y spécifier les usages et les normes de lotissement et d'implantation;*
- *Réduire la densité d'habitation maximale (logement/hectare dans la zone 37-H).* »

4622-231109 **DÉMISSION DE M. CLÉMENT BOLDOC**

Attendu la démission donnée verbalement par Monsieur Clément Bolduc à Monsieur Jean-François St-Pierre à titre de membre au siège no 4 du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Madame la conseillère Lise Pelletier et résolu unanimement d'accepter la démission de M. Clément Bolduc à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme. Le conseil municipal profite de l'occasion pour le remercier pour ses années d'implication dans le milieu municipal.

4623-231109 **ACQUISITION DES LOTS 4 512 331, 4 512 333, 4 512 334, 4 512 335, 4 512 337 – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III CESSION DE RUES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition des lots 4 512 331, 4 512 333, 4 512 334, 4 512 335 et 4 512 337 du cadastre du Québec, le tout conditionnellement à l'approbation des travaux par la firme d'ingénieurs BPR et de M. Richard Lampron, Directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu.

4624-231109 **HYDRO-QUÉBEC –PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX**

**Attendu** que Hydro-Québec, en collaboration avec les entreprises de télécommunication et l'Association des compagnies de téléphones du Québec (ACTQ), propose un programme d'enfouissement des réseaux câblés afin d'embellir les voies publiques qui permettra aux municipalités d'obtenir une aide financière pour procéder à l'enfouissement des réseaux de distribution aériens existants.

**Attendu** que la Ville de Beauré désire se prévaloir de ce programme d'enfouissement des réseaux câblés applicable pour le secteur ouest de la municipalité et plus particulièrement le long du boul. Ste-Anne (Route 138);

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers et résolu unanimement que la Ville de Beauré s'inscrive à ce programme.

4625-231109 **DEMANDE D'ACCRÉDITATION DE LA ROUTE VERTE POUR LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Pelletier, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud et résolu unanimement :

- a) de déposer officiellement notre demande d'accréditation pour la Route Verte à vélo-Québec;
- b) de mandater la Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beauré pour déposer le cadre d'analyse à titre de demande d'accréditation à la Route Verte sur notre territoire.

4626-231109 **EMBAUCHE JOURNALIER OPÉRATEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beaupré a reçu 110 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi de journalier-opérateur;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a convoqué 9 personnes en entrevues;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux entrevues, les membres du comité recommandent unanimement la candidature de M. Sébastien Dupont;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan et résolu unanimement :

- Que M. Sébastien Dupont soit engagé à titre de journalier-opérateur;
- Que la date de début d'emploi soit le 24 novembre 2009;
- Que le salaire de départ de M. Sébastien Dupont soit déterminé en fonction de la classe d'emploi de journalier-opérateur, échelon 1.

4627-231109 **EMBAUCHE MÉCANICIEN-OPÉRATEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beaupré a reçu 27 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi de journalier-opérateur;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a convoqué 7 personnes en entrevues;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux entrevues les membres du comité recommandent unanimement la candidature de M. Sylvain Munger;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos, appuyé par Madame la conseillère Lise Pelletier et résolu unanimement :

- Que M. Sylvain Munger soit engagé à titre de mécanicien-opérateur;
- Que la date de début d'emploi soit le 30 novembre 2009;
- Que le salaire de départ de M. Sylvain Munger soit déterminé en fonction de la classe d'emploi de mécanicien-opérateur, échelon 1.

4628-231109 **CONTRAT D'ENTRETIEN PATINOIRE ET SKI DE FOND**

**Attendu** la demande de soumission sur invitation pour l'entretien de la patinoire de la rue des Goélands et du ski de fond;

**Attendu** les soumissions reçues pour l'entretien de la patinoire de :

M. Jocelyn Roy	1 960 \$
Les Entreprises Denis Gauthier	2 300 \$

**Attendu** les soumissions reçues pour l'entretien du ski de fond de :

M. Jocelyn Roy	3 800 \$
Les Entreprises Denis Gauthier	3 000 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan, appuyé par Madame la conseillère Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'octroyer le contrat d'entretien de la patinoire à Monsieur Jocelyn Roy au montant de 1 960 \$.
- b) d'octroyer le contrat d'entretien de la piste de ski de fond Robert Giguère à Les Entreprises Denis Gauthier au montant de 3 000 \$. La Ville fournira l'essence;

4629-231109 **EMBAUCHE PERSONNEL DE SKI DE FOND**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) d'engager M. Jocelyn Roy comme préposé à l'accueil au tarif de 12,75 \$/heure selon l'horaire suivant :

lundi, mercredi, vendredi	10 h à 16 h
mardi, jeudi	10 h à 13 h

- b) d'engager Mme Laurence Dupont Vézina comme préposée à l'accueil les samedis et dimanches de 10 h à 16 h. Le tarif horaire sera de 12,50 \$.

Toutes tâches supplémentaires, (travaux de déneigement ou autres) après les heures normales de travail seront payées au même tarif.

4630-231109 **EXTINCTION DE SERVITUDE**

Attendu la nouvelle rue de l'Avalanche;

Attendu le déplacement de la conduite maitresse d'égout sanitaire desservant St-Ferréol-les-Neiges;

Attendu que la Ville de Beaufort détenait une servitude et qu'il y aurait lieu d'annuler ledit acte de servitude;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud et résolu unanimement d'autoriser Monsieur Michel Paré, maire et Madame Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à l'extinction de la servitude sur le lot 4 388 171.

**ENTRETIEN D'ÉCRAN ANTI BRUIT – ROUTE 360**  
**LES VILLAS MONT STE-ANNE**

Reporté

4631-231109 **ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA MISE EN  
DISPONIBILITÉ DE PERSONNEL EN URBANISME AVEC LA  
MUNICIPALITÉ DE ST-JOACHIM**

Attendu que la Ville de Beauré désire conclure une entente avec la Municipalité de St-Joachim pour la fourniture de service d'urbanisme par le biais d'un prêt de personnel;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Lise Pelletier, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer l'entente avec la Municipalité de St-Joachim.

4632-231109 **RENOUVELLEMENT ABONNEMENT UNION DES MUNICIPALITÉS DU  
QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec au montant de 1 461,23 \$ plus les taxes applicables.

4633-231109 **ABONNEMENT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos et résolu unanimement d'adhérer à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Année 2009 :	163,17 \$ plus les taxes
Année 2010 :	1 994,33 \$ plus les taxes

4634-231109 **SOUTIEN DE CANDIDATURE POUR LA COUPE DU MONDE DE SKI  
DE FOND**

**Attendu** que deux organismes de la grande région de Québec et de la Côte-de-Beauré travaillent à attirer au Mont Ste-Anne une étape de la Coupe du monde de ski de fond en décembre 2012;

**Attendu** qu'aucune contribution financière n'est demandée à la Ville de Beauré;

**Attendu** que les demandes de financement seront faites auprès des paliers de gouvernement fédéral et provincial;

**Attendu** que l'obtention de ce championnat pourrait générer des investissements de l'ordre de 2 millions en infrastructure relié au ski de fond;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers, appuyé par Madame la conseillère Lise Pelletier et résolu unanimement d'adresser une lettre d'appui de la Ville aux organisateurs de l'événement

4635-231109 **ENGAGEMENT D'UN SURNUMÉRAIRE**

**Considérant** que M. Sébastien Dupont de l'équipe de nuit qui avait été transféré à l'équipe de jour pour remplacer le congé de maladie de M.

Martin Audet a été embauché afin de combler le poste de M. Ghislain Desgagnés à titre de journalier-opérateur;

**Considérant** qu'il y a lieu de remplacer M. Martin Audet en congé de maladie;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Guillaume Parent afin de remplacer le congé de maladie de M. Audet et que la date de début d'emploi soit le 6 décembre 2009.

4636-231109 **NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU MAIRE À LA MRC**

Il est proposé par Monsieur le maire Michel Paré, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers et résolu unanimement de nommer Monsieur Pierre Renaud, substitut au maire et accompagnateur à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

4637-231109 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ INTERMUNICIPAL DES EAUX USÉES**

Il est proposé par Monsieur le maire Michel Paré, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers et résolu unanimement de désigner Monsieur Serge Simard à titre de représentant au Comité intermunicipal des eaux usées.

4638-231109 **GUIDE DU MONT STE-ANNE**  
Publicité le journal « Le Guide du Mont Ste-Anne »

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, et résolu unanimement de souscrire à une publicité modèle #3 (3" ¼ L x 5" H) au coût de 500,00 \$ plus les taxes applicables dans le Journal « Le Guide du Mont Ste-Anne ».

4639-231109 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ANNE-FRÉDÉRIQUE GRENIER**

**Attendu** la demande d'aide financière déposée par Anne-Frédérique Grenier dans le cadre de sa participation à la sélection des coupes du monde de Calgary et de Stoneham en janvier 2010;

**Attendu** que la Ville est fière d'encourager ses athlètes dans l'atteinte de leur objectif;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan, appuyé par Madame la conseillère Lise Pelletier et résolu unanimement de verser à Anne-Frédérique Grenier la somme de 500,00 \$ à titre d'aide financière.

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Pierre Renaud qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le Règlement numéro 994 concernant la circulation afin d'ajouter des panneaux d'arrêt obligatoire dans les rues des Aulnes, de l'Anse et de la Pionnière.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Monsieur le maire Michel Paré qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement sur la démolition d'immeubles.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- le nouveau rôle d'évaluation et l'impact sur les comptes de taxes municipales et scolaires
- l'achat de l'îlet Blouin – orientation
- aménagement du nouvel hôtel de ville – salle du conseil
- les projets de construction des Coteaux Mont Ste-Anne
- achat de terrain rue Larsen
- projet de construction Les Coteaux Mont Ste-Anne

### 4640-231109 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan, appuyé par Madame la conseillère Lise Pelletier et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21 h 22.

---

Michel Paré  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
directrice générale adjointe